

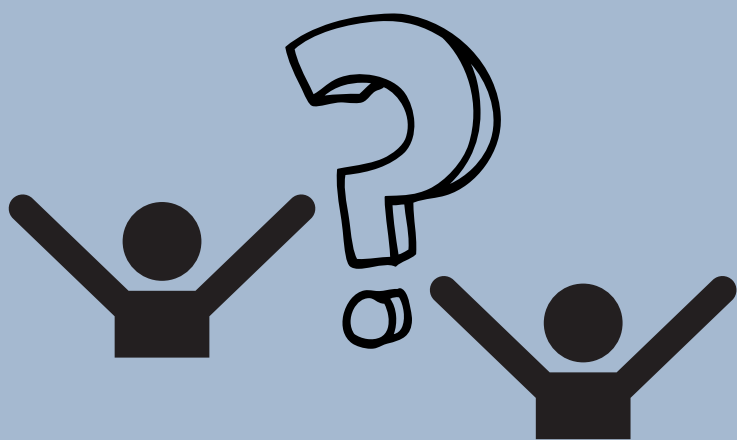
Algérie : Quelle gestion des corps pour les personnes décédées ou disparues en migration ?

Il existe des différences sensibles entre régions. Les pratiques sont plus structurées en zones urbaines. Néanmoins, aucune norme nationale n'existe en Algérie.

Récupération des corps

Fréquent en mer
(mais conditionnée par signalisation)

Systematique à terre



Identification des corps

Toujours conditionnée à une déclaration de disparition par la famille :

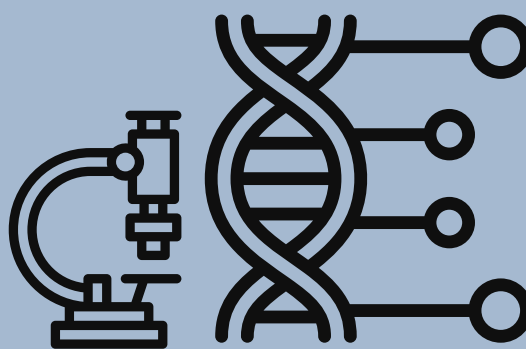
- Démarches fréquentes d'identification pour nationaux
- Démarches occasionnelles d'identification pour étrangers

Collecte de données

Collecte ADN **systematique**

Autopsies **systematiques**

Collecte et archivage des données post-mortem : **aucune information**



Sépultures

Individualisation, traçage et localisation
des sépultures: **aucune information**

Rapatriement des corps : **aucune information**

Emission de certificats de décès : **systematique**

Dispositifs de recherche des corps

Pour les nationaux : **aucune information**

Pour les personnes étrangères : **aucune information**

